

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 1er juin 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 93 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Lyce CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Audrey GARINO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Frank OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Anne VIAL - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Romain BRUMENT - Sabine BERNASCONI représentée par Roland GIBERTI - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Bernard DEFLESSELLES représenté par Patrick GHIGONETTO - Olivia FORTIN représentée par Joël CANICAVE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Laurence SEMERDJIAN - Jessie LINTON représentée par Gérard AZIBI - Didier PARAKIAN représenté par Frank OHANESSIAN - Benoît PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Julien RAVIER représenté par Emilie CANNONE - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Christian AMIRATY - Nassera BENMARNIA - Emmanuelle CHARAFE - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Anthony KREHMEIER - Eric LE DISSES - Bernard MARANDAT - Hervé MENCHON - Marie MICHAUD - Lourdes MOUNIEN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Michèle RUBIROLA - Jean-Yves SAYAG - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU.

Signé le 1er Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juin 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOIMOB 002-250/21/CT

■ CT1 - Approbation de la convention de fonds de concours entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Marseille pour des opérations d'éclairage public

Avis du Conseil de Territoire

DRMVEP 21/19344/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après, pour avis au Conseil de Territoire Marseille Provence.

Lors du Bureau de la Métropole du 26 septembre 2019 a été approuvée une convention de maîtrise d'ouvrage, déléguée avec la commune de Marseille, afin de lui déléguer la réalisation d'opérations d'éclairage public sur son territoire.

La conclusion d'une telle convention a été rendue nécessaire par les observations du contrôle de légalité, qui avait rappelé que l'éclairage public, accessoire indissociable de la compétence voirie relevait du périmètre de compétence de la Métropole.

Il s'agissait de confier à la commune la réalisation de travaux d'investissement en matière d'éclairage public, pour lesquels la Métropole ne disposait de l'ingénierie technique nécessaire, et ainsi, ne pas interrompre le service rendu aux habitants, tout en assurant la neutralité budgétaire de cette procédure pour la Métropole, en l'absence de travaux préalables de la CLECT.

Par délibération la Métropole a approuvé lors de son Bureau du 17 décembre 2020, la passation d'un avenant modifiant le montant prévisionnel des dépenses liées à ces travaux mentionnés dans la convention (18 838 825 € TTC au lieu de 12 344 825 € TTC), permettant ainsi de mettre en corrélation ce nouveau montant avec la liste des travaux envisagés, le plan de financement, et les modalités de la compensation communale.

Suite à l'adoption de cette délibération, la commune de Marseille n'a pas approuvé le dit avenant et a souhaité réviser la gestion de ses opérations d'investissement en matière d'éclairage public.

Au sein d'un nouvel avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, elle envisage désormais de réactualiser le nombre et les montants de ces opérations. Ainsi sont désormais prévues, les opérations suivantes :

- Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 1/7
- Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 2/3
- Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 4/5
- Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 6/8
- Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 9/10
- Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 11/12
- Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 13/14
- Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 15/16
- DT/DICT Géoréférencement réseaux d'éclairage
- Déploiement horloges astronomiques
- Réfection éclairage Boulevard Michelet

Signé le 1er Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juin 2021

- Réfection éclairage Cours Julien
- Réfection éclairage Boulevard Romain Rolland
- Réfection éclairage secteur Loubon/National/Belle de mai
- Réfection éclairage Corniche Kennedy T2
- Réfection éclairage Cours Honoré Estienne d'Orves
- Enfouissement réseaux les Goudes
- Travaux de modernisation et requalification du parc d'éclairage
- Escalier Saint Charles
- Modernisation éclairage Les Vaudrans RD 4 Peintre Roux

Le montant total prévisionnel de ces nouvelles opérations d'investissement s'élève à 17 108 825 € TTC.

Par la présente, les parties ont convenu d'acter le montant du fonds de concours par une convention distincte.

Dans le cadre de cette convention, le montant maximal du fonds de concours est établi à 6 791 569 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il convient de permettre à la Métropole Aix-Marseille Provence de solliciter la commune de Marseille dans le cadre d'un fonds de concours pour le financement d'opérations d'investissement ayant pour objet des travaux d'éclairage public sur son territoire.

Signé le 1er Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juin 2021

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille-Provence émet un avis favorable au projet de délibération portant sur l'approbation d'une convention ci-annexée relative aux opérations d'éclairage public sur le territoire de la commune de Marseille.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI